

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 62 Vœu relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades et sur sa sécurité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la décision prise en Conseil de Paris de juin 2015, de lancer une tierce expertise pour réévaluer la subvention en fonctionnement de la dalle des Olympiades ;

Considérant que depuis cette décision, aucune étude n'a encore été lancée et que la mise en place d'un tel marché public pourra aboutir à des résultats à la fin de l'année 2016 ;

Considérant que la convention, correspondant au versement annuel de la Ville, va être comme tous les ans votée en Conseil de Paris et qu'à cet effet il faudra permettre une réévaluation pour l'année 2016 (rétroactivité) ;

Considérant qu'au-delà des postes de dépenses à vocation publique ou privée, la sécurité est un enjeu important sur ce secteur ;

Considérant que l'Association syndicale libre des Olympiades (ASLO) ne souhaite plus subventionner seule les dépenses en sécurité (400 000 euros de dépenses en maîtres-chiens) et demande à la Ville de prendre ses responsabilités ;

Sur proposition de M. Jérôme COUMET, M^{mes} Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

Un intérêt particulier soit porté à la dalle des Olympiades tant dans la mise en œuvre rapide de la tierce expertise que dans une évaluation fine des problèmes de sécurité et des responsabilités afférentes que la Ville pourrait engager.